

**Banque Attijari de Tunisie**  
**Attijari-Bank**

Société anonyme au capital de 168.750.000 de dinars immatriculée au registre de commerce auprès  
du greffe du Tribunal de première instance de Tunis sous le n° B 140811997

Matricule fiscal n° 121/J P M 000

Siège social : 95, Avenue de la Liberté, 1002 Tunis.

**RESOLUTIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 04/06/2010**

---

**PREMIERE RESOLUTION:**

Le président de l'Assemblée informe les actionnaires de la réussite de l'opération d'augmentation du capital social de la Banque décidée par la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2009, qui l'a portée à 168.750.000 dinars divisé en 33.750.000 actions de 05 dinars de nominal chacune et de la constatation de la libération intégrale du capital social. Ainsi, il présente à l'Assemblée le nouveau statut mis à jour après insertion des modifications nécessaires.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve lesdits rapports tel qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2009, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

### CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la démission de Monsieur **Ahmed RAHHOU** de son poste d'administrateur, décide d'accepter la dite démission.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire dégagé au titre de l'exercice 2009 à hauteur de **46 818** mille dinars (quarante-six mille huit cent dix-huit mille dinars) et décide de l'affecter en amortissement des déficits cumulés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet Fethi NEJI en tant que deuxième commissaire aux comptes pour une durée de trois années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Trois Mille Dinars (3000 TND) le montant annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2009.

Les membres du comité permanent d'audit percevront en outre une somme annuelle de Trois Mille Dinars (3000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein dudit comité au cours de l'exercice 2009.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

**BILAN APRES AFFECTATION**  
**ARRETE AU 31 décembre 2009**  
 (UNITE : en milliers de Dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>AC 1 -</b> Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	<b>1</b>	296 575	180 554
<b>AC 2 -</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>2</b>	254 938	140 817
<b>AC 3 -</b> Créances sur la clientèle	<b>3</b>	2 232 001	1 963 053
<b>AC 4 -</b> Portefeuille titres commercial	<b>4</b>	335 211	294 711
<b>AC 5 -</b> Portefeuille d'investissement	<b>5</b>	58 482	56 866
<b>AC 6 -</b> Valeurs immobilisées	<b>6</b>	129 522	96 094
<b>AC 7 -</b> Autres actifs	<b>7</b>	170 371	107 622
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 477 100</b>	<b>2 839 717</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 2 -</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<b>8</b>	166 718	14 395
<b>PA 3 -</b> Dépôts et avoirs de la clientèle	<b>9</b>	2 798 966	2 410 416
<b>PA 4 -</b> Emprunts et ressources spéciales	<b>10</b>	113 234	166 143
<b>PA 5 -</b> Autres passifs	<b>11</b>	157 381	111 772
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 236 299</b>	<b>2 702 726</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>CP 1 -</b> Capital		168 750	150 000
<b>CP 2 -</b> Réserves		87 073	48 831
<b>CP 4 -</b> Autres capitaux propres		87 326	87 326
<b>CP 5 -</b> Résultats reportés		-102 348	-149 166
<b>CP 6 -</b> Résultat de l'exercice			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12</b>	<b>240 801</b>	<b>136 991</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 477 100</b>	<b>2 839 717</b>

**EATAT DE L'EVOLUTION DES CAPTAUX PROPRES**

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2009</b>	168 750	87 073	87 326	-149 166	46 818	240 801
<b>Affectation approuvée par l'AGO du 04/06/2010</b>				46 818	-46 818	
<b>Solde après affectation du résultat 2009</b>	168 750	87 073	87 326	-102 348	0	240 801